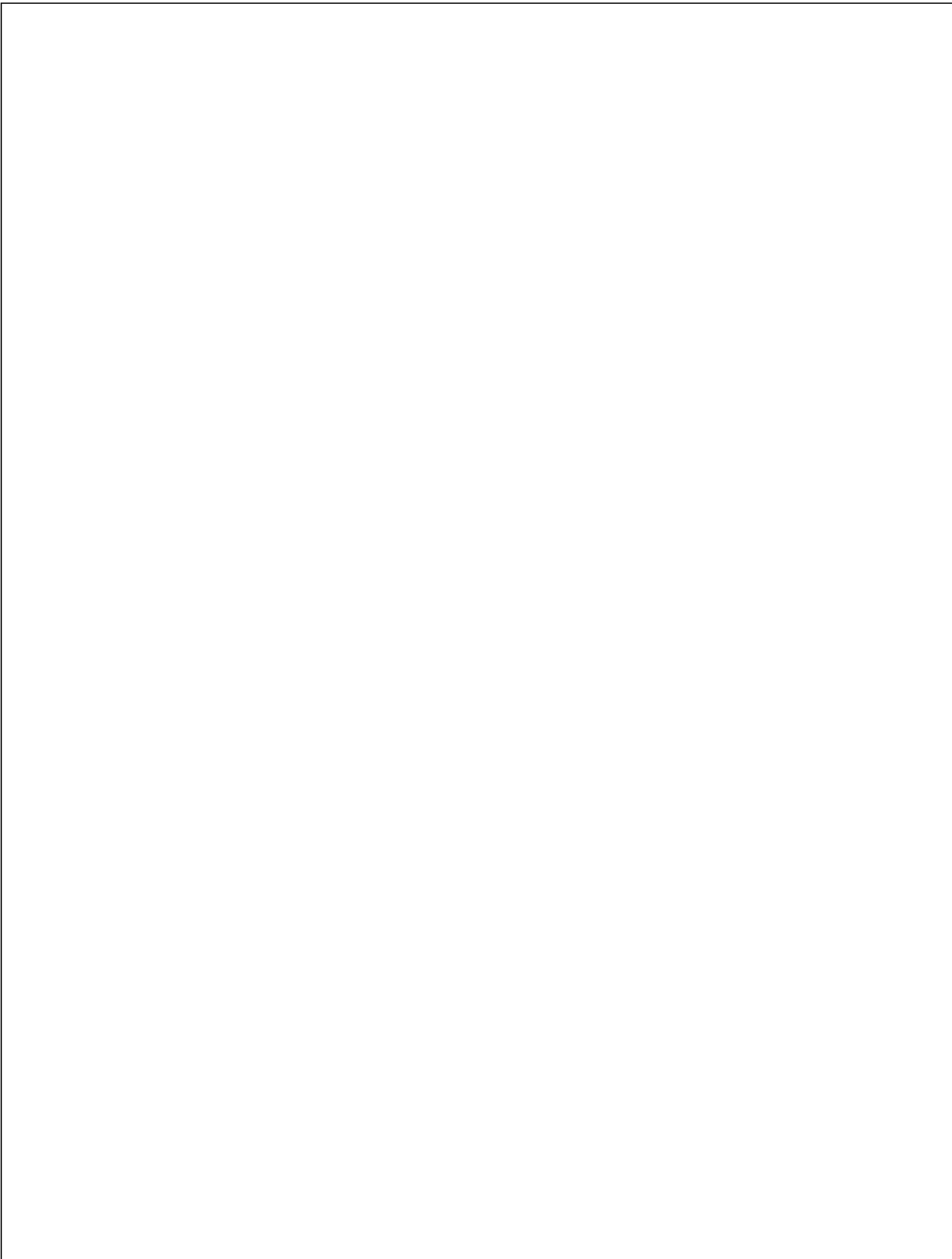


Commission permanente du conseil d'agglomération sur les
finances et l'administration

Étude publique du
Rapport du vérificateur général de la Ville de Montréal
pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009

Rapport de consultation et recommandations

Rapport déposé au conseil d'agglomération
le 26 août 2010



Ville de Montréal

Service des affaires corporatives

Direction du greffe

Division du soutien aux commissions et suivi

275 rue Notre-Dame Est, bureau R-134

Montréal (Québec) H2Y 1C6

Président

M. Sammy Forcillo, FCA
Arrondissement de Ville-Marie

Vice-présidente

Mme Maria Tutino
Ville de Baie-D'Urfé

Membres

M. Laval Demers, CA
*Arrondissement
de Saint-Laurent*

Mme Andrée Hénault
Arrondissement d'Anjou

M. Gaëtan Primeau
*Arrondissement de
Mercier—Hochelaga-Maisonneuve*

M. Peter Trent
Ville de Westmount

M. Bertrand A. Ward
*Arrondissement
de Pierrefonds-Roxboro*

Montréal, le 26 août 2010

Monsieur Claude Dauphin
Président d'assemblée
Conseil d'agglomération de Montréal
Hôtel de ville de Montréal

Monsieur,

Conformément au *Règlement sur les commissions permanentes du conseil d'agglomération* (RCG 06-024), nous avons l'honneur de déposer, au nom de la commission permanente du conseil d'agglomération sur les finances et l'administration, le rapport de l'étude publique tenue le 9 juin 2010 sur le Rapport annuel 2009 du vérificateur général de la Ville de Montréal et les recommandations de la commission adoptées le 16 juin 2010.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Original signé

Sammy Forcillo, FCA
Président

Original signé

Linda Lajeunesse
Secrétaire recherchiste

TABLE DES MATIÈRES

Le processus d'étude publique	- 5 -
Introduction.....	- 5 -
L'étude du rapport du vérificateur général pour l'exercice 2009.....	- 6 -
Mise en contexte	- 6 -
Présentation du rapport	- 6 -
V.1. Suivi des recommandations des années antérieures	- 7 -
V.2. Contrats pour la surveillance d'édifices et la sécurité des personnes.....	- 7 -
V.3. Gestion des contrats de services professionnels.....	- 7 -
V.4. Gestion de la flotte de véhicules CSP-MRA	- 8 -
V.5. Installations et infrastructures – Société du Parc Jean-Drapeau.....	- 8 -
V.6. Vente du site Marc-Aurèle-Fortin.....	- 8 -
V.7. Étude préliminaire : acquisition des biens et services	- 9 -
V.8. Projet d'impartition des services télécommunications.....	- 9 -
Commentaires du vérificateur général	- 10 -
L'analyse des interventions.....	- 11 -
Calcul des crédits du BdV.....	- 11 -
Sélection des dossiers de vérification annuelle	- 11 -
Portée de la Politique d'approvisionnement sur les arrondissements	- 11 -
Surreprésentation d'entrepreneurs dans certains arrondissements	- 12 -
Relève au BdV	- 12 -
Les recommandations de la commission	- 13 -
Rapport des représentants de l'Opposition officielle	- 15 -
Rapport minoritaire préparé par la mairesse MARIA TUTINO et le maire PETER F. TRENT.....	- 18 -
ANNEXE I.....	- 20 -

LE PROCESSUS D'ÉTUDE PUBLIQUE

La Commission permanente du conseil d'agglomération sur les finances et l'administration a procédé, le 9 juin 2010, à l'étude publique du rapport annuel du vérificateur général de la Ville de Montréal. La commission a adopté ses recommandations en assemblée publique le 16 juin 2010.

Un avis public, précisant l'horaire ainsi que les modalités de participation, est paru le 26 mai 2010, 14 jours précédant la tenue de l'assemblée publique, et ce dans deux grands quotidiens montréalais, l'un francophone et l'autre anglophone. L'annonce de l'assemblée a également été effectuée au moyen d'un affichage dans les bureaux Accès Montréal, dans les bureaux d'arrondissement ainsi que sur le site Internet des commissions du conseil. De plus, une invitation a été expédiée par courrier électronique à près de 300 personnes et organismes susceptibles d'être intéressés par le sujet et, enfin, un communiqué de presse a été transmis à tous les médias, et ce à deux reprises (10 jours et trois jours avant l'événement).

Lors de la première séance de travail réservée à la préparation de l'étude publique, la commission a pu compter sur la collaboration de M. Jacques Bergeron, vérificateur général de la Ville de Montréal; de M. Robert Duquette, chef de division à l'optimisation des ressources du Bureau du vérificateur général (BdV), et de M. Serge Vaillancourt, chef de division à la vérification informatique, également du BdV. Une deuxième séance de travail a été consacrée à l'analyse des interventions ainsi qu'à la formulation des recommandations.

Introduction

La Commission permanente du conseil d'agglomération sur les finances et l'administration a donc procédé à l'étude publique du *Rapport annuel du vérificateur général pour l'exercice financier 2009*. Cette étude s'est déroulée conjointement avec la Commission permanente du conseil municipal sur les finances, les services administratifs et le capital humain. Au cours de cette assemblée, le vérificateur général, M. Jacques Bergeron, a présenté les principales conclusions de son rapport suite aux vérifications financières et aux vérifications relatives à la gestion et à l'optimisation des ressources effectuées par son équipe. Il a également effectué une série de commentaires en fin de présentation. Au terme de cet exercice, la commission a adopté ses recommandations en assemblée publique le 16 juin 2010. Les recommandations ayant fait l'objet d'une adoption ainsi que deux rapports minoritaires, l'un produit par les représentants de l'Opposition officielle et, l'autre par les représentants de l'Association des maires des municipalités de banlieue siégeant à la commission, sont adressés au conseil d'agglomération et joints à ce rapport.

Ce document peut être consulté sur la page Internet des commissions à l'adresse suivante : www.ville.montreal.qc.ca/commissions ainsi qu'à la Direction du greffe, au bureau R-134 de l'hôtel de ville. Pour toute demande d'information sur ce rapport, on peut adresser une demande à la Division des élections et du soutien aux commissions au 514-872-3770, ou par courriel, à l'adresse suivante : commissions@ville.montreal.qc.ca.

L'ÉTUDE DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL POUR L'EXERCICE 2009

Mise en contexte

Annuellement, le vérificateur a pour mandat de vérifier les états financiers et d'évaluer la performance des principaux programmes et activités de la Ville sous l'angle de l'efficacité, de l'efficience et de l'économie des ressources financières. Au terme de cette démarche, il dépose son rapport au conseil municipal ainsi qu'au conseil d'agglomération. Les recommandations contenues dans ce rapport ont pour but l'optimisation des pratiques de gestion, la réduction des coûts et, ultimement, l'amélioration des services aux citoyens. En cours d'année, les gestionnaires des arrondissements et des services corporatifs, soutenus par la direction générale et les élus, collaborent avec le vérificateur général à la mise en place de solutions durables en réponse aux situations identifiées.

Ainsi, le rapport annuel du vérificateur général, déposé au conseil d'agglomération du mois de mai dernier, fait état du résultat de l'ensemble des travaux du BdV.

Présentation du rapport

Le vérificateur a d'abord exposé le plan de sa présentation électronique en cinq parties :

- Situation du BdV
- Reddition de comptes de la ligne éthique
- Vérification financière
- Résultats de la vérification d'optimisation des ressources et des technologies de l'information (V.1 à V.8)
- Commentaires et recommandations

En début de présentation, le vérificateur a décrit la situation en ce qui a trait à l'état des effectifs du BdV. Un premier tableau montrait une diminution du nombre d'employés, de 41 à 26, de 2002 à 2009. M. Bergeron a annoncé que le BdV venait tout juste d'obtenir la création de nouveaux postes appartenant à la catégorie des emplois professionnels dont l'échelle salariale est la plus élevée, ce qui devrait lui permettre de combler les postes vacants pour lesquels le recrutement est actuellement en cours. Il a ensuite brièvement exposé les cinq indicateurs de performances utilisés pour évaluer le travail du BdV et a invité l'assemblée à prendre connaissance des différentes données contenues dans le rapport.

M. Bergeron a poursuivi en présentant différentes données relatives à la reddition de comptes de la ligne éthique depuis son implantation le 14 décembre 2009. Depuis sa mise sur pied, un état des signalements au 31 mars 2010 a été produit. Les données illustrent 53 signalements à cette date ; dont 20 ont été rapidement fermés ; dont 4 sont actuellement en attente d'information et dont 29 sont actuellement en cours d'enquête. Depuis le début de l'année 2010, l'utilisation de la ligne éthique montre une progression importante et plus marquée. À ce titre, une demande a été déposée au comité exécutif en mars dernier afin d'obtenir 650 000\$ pour couvrir les frais de gestion de la ligne. M. Bergeron informe l'assemblée qu'une partie des crédits budgétaires ont été accordés après la date de tombée du rapport.

En ce qui a trait à la vérification financière de la Ville et des autres organismes municipaux, le rapport du vérificateur n'émet aucune réserve quant aux états financiers consolidés au 31 décembre 2009. Par ailleurs, il précise que le BdV a déposé des rapports du vérificateur concernant la ventilation des dépenses mixtes et le taux global de taxation.

V.1. Suivi des recommandations des années antérieures

En ce qui concerne le suivi des recommandations des années passées, M. Bergeron a mentionné que les résultats à cet égard sont très satisfaisants et a invité l'assemblée à consulter le chapitre pour plus de détails.

M. Bergeron est ensuite passé à la présentation des résultats des différentes missions de vérification portant sur l'optimisation des ressources et des technologies de l'information.

V.2. Contrats pour la surveillance d'édifices et la sécurité des personnes

Dans le cadre du premier dossier de vérification d'optimisation des ressources et des technologies de l'information, qui visait les contrats visant la surveillance d'édifices et la sécurité des personnes, le vérificateur général a expliqué la situation relative au contrat de surveillance du SPVM. Il est ressorti de cette vérification qu'aucun écrit ni aucun sommaire décisionnel n'est disponible relativement à la prolongation du contrat. La vérification a également porté sur le renouvellement du contrat qui s'est avéré accuser un retard important. La vérification effectuée a également porté sur la validation des enquêtes de sécurité des agents de sécurité, sur les augmentations salariales accordées ainsi que sur le contrôle des heures de travail des agents.

La série de recommandations adressées au SPVM et la recommandation à l'endroit de la Direction de l'approvisionnement vont dans le sens de la mise en place de mécanismes de contrôle visant à assurer plus de rigueur dans la gestion de différentes problématiques identifiées.

V.3. Gestion des contrats de services professionnels

En ce qui concerne la gestion des contrats de services professionnels, M. Bergeron explique que la vérification, réalisée sur un échantillonnage de 11 contrats octroyés en 2006, 2007 et 2008 au SITE, au SMVTP et au SDCQMVDE, a porté sur la réalisation des modalités prévues aux contrats du point de vue des services rendus, des coûts et de l'échéancier. Les constats indiquent un manque d'analyses préparatoires visant à encadrer les différentes transactions; un manque d'uniformité dans les façons de faire; l'absence de documentation illustrant le détail de l'estimation de coûts et aucune évidence d'une quelconque évaluation de divers scénarios visant à chiffrer le coût de ces services à l'interne. Des écarts de plus de 10%, injustifiés aux sommaires décisionnels, entre l'estimation des coûts et la soumission retenue, ont été observés. Aucun encadrement ne précise les balises dans les cas où les coûts estimés s'éloignent sensiblement des soumissions reçues ni dans les cas où des crédits additionnels sont nécessaires.

Ainsi, il est recommandé à la Direction générale de mettre en place un cadre administratif plus rigoureux pour encadrer l'administration de ces octrois de contrats.

V.4. Gestion de la flotte de véhicules CSP-MRA

La vérification effectuée sur la flotte de véhicules visait à s'assurer de la saine gestion des activités entourant la flotte de véhicules par le CSP-MRA. M. Bergeron a expliqué que ces travaux ont été réalisés dans quatre arrondissements et dans deux services centraux.

Une série de six recommandations découlant des constats effectués suite à ces travaux visent à mettre en place une série de mesures afin de redresser le CSP-MRA dont le déficit projeté en 2009 est de 4,9 M\$. En ce qui a trait aux arrondissements, le constat identifie l'insuffisance des investissements prévus dans les prochaines années en vue de maintenir l'âge moyen de la flotte. De plus, il s'avère que les arrondissements ne disposent pas d'un plan directeur d'immobilisations reflétant l'ensemble des éléments pertinents nécessaires au renouvellement de la flotte et, finalement, les rapports actuellement produits ne permettent pas aux gestionnaires d'être informés de l'ensemble des coûts d'exploitation des véhicules de manière à les habiliter à en optimiser l'utilisation.

V.5. Installations et infrastructures – Société du Parc Jean-Drapeau

Les installations et les infrastructures de la Société du Parc Jean-Drapeau ont également fait l'objet de travaux du BdV. Les travaux visaient trois objectifs majeurs : 1) s'assurer que l'administration municipale dispose d'un portrait d'ensemble de la qualité des installations et des infrastructures du Parc; 2) s'assurer que les risques soient évalués tant en ce qui a trait à la sécurité des visiteurs et des employés qu'à la sécurité lors de la tenue des activités qui s'y déroulent et 3) s'assurer que des actions correctives soient déterminées et transposées dans un cahier de réalisations. Les travaux ont porté sur les activités de 2008 et de 2009. Les constats montrent qu'il n'y a toujours pas de plan directeur approuvé. De plus, il s'avère que la consultation publique de l'Office de consultation publique de Montréal sur le sujet des axes prioritaires proposés en vue d'actualiser le plan directeur du Parc Jean-Drapeau, recommandée par la DGA du SDCQMVE en mai 2007, n'a toujours pas eu lieu. Le Plan de développement 2010-2017 constitue également un portrait incomplet et différentes situations qui y sont décrites pourraient entraîner des problèmes de sécurité civile. Les bâtiments montrent un état de dégradation avancé qui requerrait des investissements de l'ordre de 6,4 M\$ annuellement alors que ce ne sont que 1,6 M\$ qui sont accordés par la Ville. Le système d'aqueduc montre un état de dégradation tel qu'il représente un risque important pour les activités ayant cours dans le Parc. Finalement, la responsabilité relative à l'entretien des ponts et des routes n'est pas définie.

Il est recommandé à la SPJD de produire un document synthèse et un diagnostic plus précis et de prévoir les budgets nécessaires selon les priorités identifiées ainsi qu'un mécanisme de reddition de comptes approprié.

V.6. Vente du site Marc-Aurèle-Fortin

Dans le dossier de la vente du terrain du site Marc-Aurèle Fortin, le travail de vérification a porté sur l'établissement de la valeur marchande et des renseignements divulgués au comité exécutif. Les constats indiquent que la documentation utilisée pour faire l'évaluation de ce terrain était insuffisante et que l'information transmise au comité exécutif différait du contenu d'origine.

Par conséquent, le BdV émet une série de recommandations à la Direction stratégie et transactions immobilières du SMVTP visant globalement à mieux documenter l'établissement de la mise à prix fondée sur la valeur marchande. Ces recommandations visent à mettre en place un processus devant permettre de démontrer la pertinence de la méthode utilisée et des éléments considérés (hypothèses, coûts, comparaison, estimation, etc.) dans le cadre des transactions futures. Il s'agira globalement de refléter la juste valeur marchande en documentant le coût d'origine du terrain visé et l'évaluation municipale dans les dossiers décisionnels présentés au comité exécutif au moment de donner l'autorisation d'aller en appel de proposition et d'approuver un montant de mise à prix. De plus, il est recommandé de revoir la pondération au moment d'établir la grille d'évaluation, et ce afin de permettre le rejet de propositions dont la note de passage serait inacceptable à l'égard de la capacité financière; à conserver dans les dossiers les documents démontrant l'évaluation chiffrée de l'analyse de propositions conformément aux critères de sélection prévus au cahier d'appel public de propositions et à se conformer aux dispositions prévues dans les documents d'appels publics de propositions, particulièrement lorsqu'il s'agit d'obtenir une approbation par l'autorité concernée.

V.7. Étude préliminaire : acquisition des biens et services

Une étude préliminaire sur l'acquisition des biens et services visait à évaluer la pertinence d'une vérification détaillée de l'efficacité des pratiques d'acquisition de biens et services compte tenu du nombre élevé d'achats inférieurs à 100\$ qui alourdissent le traitement des commandes et l'émission des chèques et à évaluer le cadre de contrôle de la fonction «approvisionnement» nécessaire à assurer son efficacité. Il s'agit de travaux qui ont principalement porté sur les acquisitions de biens et de services effectués en 2007 et 2008. D'une part, l'étude préliminaire a montré qu'une vérification détaillée du volume des petites commandes n'apparaissait pas pertinente compte tenu du fait que la Direction de l'approvisionnement ne possède pas l'autorité pour imposer les pratiques d'affaires les plus efficaces aux unités d'affaires, même si elles s'avéraient justifiées. D'autre part, en ce qui a trait au cadre de contrôle, l'étude préliminaire a montré que la moitié des arrondissements n'ont pas adopté la Politique d'approvisionnement dont la Ville s'est dotée en 2006 afin d'assurer l'efficacité, l'efficacité et la transparence de ses acquisitions de biens et services.

Le vérificateur recommande donc d'évaluer les coûts de traitement des commandes et la pertinence d'implanter certaines mesures déjà identifiées pour réduire le volume des petits achats; d'identifier les risques de non-conformité à la Politique d'approvisionnement et les mesures nécessaires pour les mitiger et d'évaluer la capacité d'imposer à toutes les unités d'affaires, incluant les arrondissements, ces moyens de mitigation.

V.8. Projet d'impartition des services télécommunications

Dans ce dossier, la vérification a porté sur trois contrats octroyés, dont deux à TELUS et un à Bell Mobilité. La mission de vérification portait initialement sur la gestion de l'impartition, mais puisque cette gestion n'était pas opérationnelle, ce sont plutôt l'état de la situation actuelle du projet, les causes du retard ainsi que les enjeux liés à la phase opérationnelle qui ont été examinés. Le volet de la téléphonie cellulaire a été exclu du mandat après appréciation des risques. De plus, ce sont des

signaux d'alerte qui ont amené le BdV à examiner le processus d'acquisition. Au moment de la vérification, en octobre 2009, il a été constaté que seulement 11% des lignes téléphoniques Centrex avaient été migrées et que, en ce qui a trait à la transmission de données, le nombre de prises réseau migrées s'établissait à 20%. De plus, il a été constaté qu'aucune migration n'avait encore débuté en ce qui concernait la téléphonie IP. Quant à l'historique du projet, l'analyse du BdV a fait ressortir plusieurs problématiques et enjeux importants dont l'absence de plan stratégique de télécommunications, ni rédigé ni adopté par les instances municipales, le fait que des intervenants clés n'ont été que peu ou pas consultés ainsi que de nombreux faits relatifs au traitement des devis. De plus, selon le devis, la gestion du réseau de transmission de données du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) devait être confiée au fournisseur désigné; mais en raison des normes de sécurité que le SPVM doit rencontrer, celui-ci s'y oppose. Le modèle financier n'était pas supporté par des données sérieuses et rigoureuses. Toute reddition de comptes formelle est absente de ce projet; l'évaluation des économies de 50 M\$ n'était pas supportée et aucun montage financier n'a été préparé avant l'octroi des contrats.

Les enjeux immédiats identifiés par le BdV consistent en la priorisation des objectifs de l'impartition, de la gouvernance du projet et de l'analyse du modèle financier du projet. Quant aux enjeux liés à la postmigration, ils concernent le cadre de gestion des contrats, la pérennité et l'évolution du réseau, le plan de relève ainsi que les mécanismes de médiation. M. Bergeron explique qu'une surcharge de facturation a été observée et qu'un litige ainsi que des impacts financiers additionnels au contrat sont à prévoir. Il s'avère également que le coût du projet, dans son état d'avancement actuel, dépasse déjà le coût de la soumission acceptée.

En somme, il est recommandé d'adopter un cadre de gestion pour le volet téléphonie afin de déterminer la propriété des équipements et les modalités de gestion des inventaires. Les constats indiquent également la nécessité de mettre en place un mécanisme de médiation en cas de litige.

En ce qui concerne le processus d'acquisition, il s'avère que ce sont de graves indices d'irrégularité qui ont été relevés par le BdV relativement au processus d'attribution du contrat des services de télécommunications. Ainsi, les autorités policières ont été saisies de cette affaire qui ne peut, par conséquent, faire l'objet de plus de commentaires, et ce afin de ne pas nuire à une éventuelle enquête policière.

Commentaires du vérificateur général

En conclusion, suivant l'habitude de son prédécesseur, M. Bergeron émet une série de commentaires :

- La base de calcul du budget du vérificateur est inappropriée et doit être révisée
- La répartition des contrats octroyés aux entrepreneurs par les instances laisse planer des doutes et ceci doit faire l'objet d'une attention particulière
- Le suivi des recommandations des rapports spéciaux de mars et avril 2009 est satisfaisant
- Il est trop tôt pour juger de la qualité des mesures mises en place afin d'assurer le suivi des recommandations du rapport spécial sur les compteurs d'eau (septembre 2009), mais il assure que ceci sera fait en 2010.

L'ANALYSE DES INTERVENTIONS

La presque totalité des questions et des commentaires sont venus de la part d'élus et ont porté sur le dossier du contrat de télécommunications accordé à Telus. Cependant, M. Bergeron n'était pas en mesure d'y répondre ou de commenter outre mesure puisque ce dossier est actuellement sous enquête. D'autre part, le mode de calcul des crédits accordés au BdV pour réaliser ses différents travaux de vérification a été remis en question. D'autres interventions sont venues déplorer le peu de portée de la Politique d'approvisionnement en lien avec la gouvernance de la Ville. Les observations du BdV indiquant une concentration de contrats octroyés aux mêmes entrepreneurs dans certains arrondissements a également fait l'objet de quelques interventions. Finalement, la difficulté d'assurer la relève au BdV dans le cadre des nombreux départs à la retraite est une préoccupation de quelques intervenants.

Outre les élus, le Syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal (SFMM) a également pris la parole lors de l'assemblée publique.

Calcul des crédits du BdV

L'opposition officielle est venu annoncer le dépôt d'une motion qui recommandera que le calcul des crédits du BdV soit effectué sur la base du budget consolidé afin d'assurer pleinement la saine gestion de la Ville. À cet effet, un intervenant a demandé pourquoi les états financiers sont signés sans présenter de réserve. M. Bergeron explique que les risques qui ne sont pas mesurés se situent au niveau opérationnel et non au niveau financier.

Sélection des dossiers de vérification annuelle

Une autre question visait à comprendre ce qui justifie le choix des dossiers de vérification par le BdV. M. Bergeron a répondu que ce sont des signaux d'alerte qui dirigent le BdV dans ses choix. Le vérificateur rappelle que le BdV ne va pas dans les sociétés paramunicipales pour réaliser des missions d'optimisation et que, par conséquent, la couverture de risques est insuffisante afin d'assurer la saine gouvernance de la Ville.

Portée de la Politique d'approvisionnement sur les arrondissements

L'absence de portée de la Politique d'approvisionnement de la Ville sur les différentes unités administratives a également été déplorée par l'Opposition officielle ainsi que par le SFMM. Mme Monique Côté a souhaité remercier le BdV pour le travail colossal réalisé. Mme Côté a expliqué que la recommandation qui vise l'imposition de normes corporatives afin d'assurer les citoyens d'une saine gestion est ce qui a retenu l'attention du SFMM cette année. Elle a également demandé à savoir comment il serait possible pour la Direction générale de faire le suivi de cette recommandation compte tenu de l'existence de la loi qui donne une pleine autonomie aux arrondissements. Le vérificateur a expliqué qu'il s'agirait d'apporter des modifications au cadre juridique de la Ville et que cette décision est d'ordre politique.

Surreprésentation d'entrepreneurs dans certains arrondissements

L'observation du BdV relative à la surreprésentation d'entrepreneurs dans certains arrondissements a également suscité quelques questions visant à savoir qu'elles seraient les meilleures façons de procéder. À cet effet, le BdV a rappelé que le nouveau cadre de gouvernance avait été approuvé par les élus et que ceci devrait mener à une réduction de la concentration dans le futur. Il est suggéré qu'une nouvelle observation de la situation en 2011 pourrait démontrer l'efficacité des mesures mises en application.

Relève au BdV

Une question concernait la possibilité pour le BdV de devenir maître de stage afin de faciliter son recrutement. À cet effet, le vérificateur dit qu'il serait fastidieux de réaliser cet exercice compte tenu de l'absence du volet fiscalité à la Ville. Il précise que le BdV n'est pas à la recherche de candidats juniors et que ceci ne représente pas la réponse au besoin du BdV.

En conclusion, la majorité des interventions en appellent à l'Administration d'établir davantage de méthodes de contrôle dans l'objectif d'assurer la meilleure gouvernance possible au sein de l'appareil municipal, et ce dans son ensemble ; que ce soit en dotant plus adéquatement le BdV afin qu'il puisse réaliser un maximum de missions de vérification, que ce soit en assurant la portée de la Politique d'approvisionnement sur l'ensemble des unités administratives de la Ville ou que ce soit en effectuant le suivi d'outils «anti-collusion» tel que le *Cadre de gouvernance des projets et des programmes de gestion d'actifs municipaux* implanté en 2010.

Les recommandations adoptées par la commission à la suite de l'étude publique sont présentées dans la section suivante.

LES RECOMMANDATIONS DE LA COMMISSION

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION SUR LES FINANCES ET L'ADMINISTRATION

REMERCIE le vérificateur général et le personnel du Bureau du vérificateur général pour la collaboration apportée à la commission ainsi que pour la clarté relative à la présentation de l'information;

ET FAIT les recommandations suivantes au conseil d'agglomération :

Situation du Bureau du vérificateur

R-1

Que le Bureau du vérificateur général de la Ville de Montréal entreprenne les démarches en vue de devenir un maître de stage reconnu par l'Ordre des comptables agréés du Québec (OCAQ).

R-2

Que le Bureau du vérificateur général travaille en étroite collaboration avec le Service du capital humain afin d'embaucher du personnel de compétence.

R-3

Que le Bureau du vérificateur général continue de partager la tâche de vérification financière à parts égales avec les ressources externes, et ce afin de permettre aux ressources internes de réaliser les mandats de vérification de conformité et les missions de vérification d'optimisation des ressources et des technologies de l'information; le tout visant à assurer l'efficacité, l'efficience et les économies des opérations des unités d'affaires de la Ville.

Reddition de comptes de la ligne éthique

R-4

Que le Bureau du vérificateur général informe les membres du conseil municipal et d'agglomération quant à l'évolution du budget supplémentaire de 325 000\$ qui vient de lui être accordé par le conseil municipal afin de couvrir les frais de gestion de la ligne éthique.

Vérification financière

ATTENDU la nécessité de mettre en place des mesures préventives visant ainsi à assurer le meilleur contrôle possible, et ce au bénéfice de l'ensemble des citoyens, de leurs élus ainsi que des fonctionnaires de l'agglomération ;

R-5

Que le Bureau du vérificateur général présente à la Commission du conseil d'agglomération sur les finances et l'administration un plan d'action détaillé en matière de gestion du risque.

R-6

Que le Bureau du vérificateur général poursuive son travail auprès des vérificateurs internes et des différents comités de vérification des instances de la Ville, de l'agglomération et des sociétés paramunicipales qui en sont dotées, dont la STM.

Vérification d'optimisation des ressources et des technologies de l'information

CONSIDÉRANT que le suivi des recommandations par les différentes unités d'affaires s'effectue actuellement à plus de 80% ;

R-7

Que les différentes unités d'affaires prennent acte de l'ensemble des recommandations formulées par le Bureau du vérificateur général et qu'elles les mettent en application dans les meilleurs délais.

ATTENDU que la reddition de comptes est un élément essentiel à la bonne gouvernance, tel que soulevé dans le Rapport du vérificateur général 2009 ;

R-8

Que la Direction générale mette sur pied un comité de vigie qui assurera le suivi des différentes étapes de réalisation du Projet d'impartition des services de télécommunications.

R-9

Que le Bureau du vérificateur général dépose un plan de travail et un plan d'effectif au comité de vérification pour approbation et suivi régulier.

Les recommandations ont été adoptées en assemblée publique le 16 juin 2010.

• • •



RAPPORT DES REPRÉSENTANTS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

**Présenté aux Commissions sur les finances du conseil
municipal et du conseil d'agglomération**

**Dans le cadre du dépôt des recommandations portant sur
le rapport du vérificateur général pour l'exercice 2009**

**Par
L'Opposition officielle de la Ville de Montréal**

Le 12 août 2010

Le vérificateur général a soumis un rapport annuel extrêmement bien documenté et qui comprend de multiples exemples d'un manque flagrant de contrôle dans la gestion des deniers publics. L'administration affirme prendre des mesures pour améliorer l'efficacité et l'efficience de ses programmes mais elle s'est montrée fort discrète sur les mesures qu'elle entend prendre concrètement pour donner suite aux recommandations du vérificateur général. Au lieu de féliciter le vérificateur général pour l'excellence de son travail de vérification, la majorité représentant les intérêts de l'actuelle administration municipale a préféré adopter une série de recommandations qui visent à resserrer le contrôle de l'appareil administratif sur le travail du vérificateur. Nous ne pouvons souscrire à cette démarche qui, ultimement, mine la crédibilité du vérificateur général et détourne l'attention sur les nécessaires correctifs que l'administration doit apporter à sa gestion.

En conséquence,

- 1. Nous recommandons que la Ville de Montréal donne suite avec diligence à toutes les recommandations du vérificateur général et qu'elle fasse rapport au conseil du suivi de ces recommandations d'ici le 30 septembre 2010.**

Toute la saga qui a accompagné la diffusion du rapport annuel du vérificateur général démontre que les privilèges des membres du conseil municipal ont été bafoués : il n'a pas été possible pour le conseil d'entendre le vérificateur général, ni de lui poser des questions sur le contenu de son rapport. Les membres du conseil ont dû se contenter d'un simple dépôt, sans autres explications que celles, biaisées, qu'ont bien voulu donner les membres du comité exécutif. Le vérificateur général reçoit son mandat du conseil municipal mais il rend des comptes exclusivement à l'exécutif et à la direction générale de la Ville, notamment pour ses budgets. C'est une lacune grave qu'il convient de corriger. Le vérificateur général doit relever administrativement de la présidence du conseil et non de la direction générale. La faute grave commise par le directeur général en transmettant sans permission une copie du rapport du vérificateur général à un tiers (TELUS) est l'exemple de trop qui caractérise le manque de respect de l'administration à l'égard du vérificateur général.

En conséquence,

- 2. Nous recommandons que le vérificateur général relève du bureau de la Présidence et qu'il soit tenu de présenter son rapport au conseil, transformé pour l'occasion en comité plénier.**

Le vérificateur général nous informe dans son rapport qu'il a transmis aux autorités policières des anomalies qu'il avait observées dans la gestion du dossier TELUS. En raison de l'importance monétaire et stratégique de ce dossier, il est important que toute la lumière soit faite quant aux suites qui seront données aux actions prises par le vérificateur général.

En conséquence,

- 3. Nous demandons à l'administration de la Ville de Montréal d'intervenir auprès des autorités policières afin que ce dossier soit traité avec diligence et que le conseil soit informé des suites qui lui seront données.**

Le vérificateur a démontré clairement que son budget ne lui permettait pas de procéder à la vérification de l'ensemble des sociétés paramunicipales et de toutes les entités relevant de la responsabilité de la Ville de Montréal. Il s'agit d'une anomalie qu'il faut promptement corriger puisque, faute de moyens, le vérificateur n'est pas en mesure de procéder à une vérification diligente de sociétés telles que la STM, pour ne prendre que cet exemple.

En conséquence,

- 4. Nous demandons que la Ville de Montréal réponde à la demande du vérificateur général de façon à ce que la base de calcul de son budget annuel soit liée au budget consolidé de la Ville de Montréal et non plus, comme c'est le cas actuellement, au budget de fonctionnement de la Ville de Montréal.**

Enfin, compte tenu des doutes qui ont été entretenus à l'encontre du vérificateur général, nous souhaitons que l'administration manifeste clairement son appui et sa confiance envers l'institution et son titulaire, de manière à donner toutes les assurances que le travail du vérificateur puisse se faire sans contrainte et avec toute la coopération nécessaire de l'ensemble de l'administration.

• • •

RAPPORT MINORITAIRE PRÉPARÉ PAR
LA MAIRESSE MARIA TUTINO ET LE MAIRE PETER F. TRENT

Rapport minoritaire concernant le document intitulé
« *Recommandations portant sur le rapport du vérificateur général pour*
l'exercice 2009* », tel que soumis par la *Commission permanente du
conseil d'agglomération sur les finances et l'administration

Nous, soussignons, Maria Tutino, mairesse de la Ville de Baie-D'Urfé et Peter F. Trent, maire de la Ville de Westmount, en tant que membres de la *Commission permanente du conseil d'agglomération sur les finances et l'administration*, laquelle représente les municipalités reconstituées, soumettons un rapport minoritaire formulant nos commentaires et recommandations en réponse aux recommandations de la Commission dans le document intitulé « *Recommandations portant sur le rapport du vérificateur général pour l'exercice 2009.* »



Maria Tutino
Mairesse – Ville de Baie-D'Urfé



Peter F. Trent
Maire – Ville de Westmount

**RAPPORT MINORITAIRE PRÉPARÉ PAR
LA MAIRESSE MARIA TUTINO ET LE MAIRE PETER F. TRENT
EN RÉPONSE AUX « RECOMMANDATIONS PORTANT SUR LE RAPPORT DU
VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL POUR L'EXERCICE 2009 »
TEL QUE SOUMIS PAR LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL
D'AGGLOMÉRATION SUR LES FINANCES ET L'ADMINISTRATION**

Lors de sa réunion du 16 juin 2010, la *Commission permanente du conseil d'agglomération sur les finances et l'administration* a adopté les neuf recommandations touchant le « *Rapport du vérificateur général pour l'exercice 2009* », qui sera présenté au conseil d'agglomération à sa réunion du 26 août 2010.

À cet égard, ci-joint l'ébauche des recommandations d'origine soumises aux membres de la Commission avant sa réunion du 16 juin. Cette première liste de recommandations préliminaires a été élaborée à la suite de la présentation publique du Vérificateur général tenue le 10 juin 2010.

Nous sommes déçus de constater qu'une des recommandations clés de l'ébauche produite à la suite de la réunion du 10 juin n'a pas été retenue. La voici :

R-5

Que le conseil municipal évalue la possibilité de modifier l'article 107.5 de la Loi sur les cités et villes afin de tenir compte de la réalité du nouveau périmètre comptable et du budget consolidé de la Ville de Montréal.

[LA RECOMMANDATION TOUT ENTIÈRE A ÉTÉ RETIRÉE]

Les membres de la Commission qui représentent l'*Association des municipalités de banlieue* tiennent en haute estime le travail effectué par le Vérificateur général et son personnel. Nous sommes convaincus que son bureau doit être doté du budget et du personnel voulus pour exécuter son mandat. En fait, nous considérons que toute modification justifiée du budget pour appuyer le bureau du Vérificateur général constitue un investissement. La nature même de ses travaux engendrent de plus grandes efficacités ou économies de coûts dans l'exploitation de l'agglomération qui, en retour, profitent au conseil lui-même et aux citoyens qu'il représente.

Il est donc recommandé que l'ébauche de recommandation ci-dessus, qui n'a pas été retenue dans la liste finale adoptée lors de la réunion du 16 juin 2010 de la *Commission permanente du conseil d'agglomération sur les finances et l'administration* soit reconsidérée et adoptée par le conseil d'agglomération en plus des neuf recommandations soumises par la Commission.

ANNEXE I

Liens Internet à consulter

Bureau du vérificateur

www.ville.montreal.qc.ca/verificateur

Le site Internet du Bureau du vérificateur général donne accès aux rapports de vérification et autres informations reliées au mandat du vérificateur.

Commissions permanentes du conseil municipal et du conseil d'agglomération

ville.montreal.qc.ca/commissions

Les commissions permanentes du conseil municipal et du conseil d'agglomération sont des instances de consultation publique et, à ce titre, elles reçoivent les commentaires ou les représentations de toute personne ou de tout groupe de personnes à l'égard des objets inscrits à leur programme d'activités. Elles peuvent procéder aux consultations qu'elles jugent appropriées, et ce dans leur champ de compétence respective. Elles exercent également un droit d'étudier tout autre sujet connexe relevant de leur secteur d'activité et de leur compétence dont les enjeux sont d'importance pour les citoyens.